

Séance
extraordinaire
du 23 juin 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-TROISIÈME
(23^e) JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX-MIL VINGT-DEUX (2022) À COMPTER DE
12 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT- JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2, *absence motivée*
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6, *absence motivée*

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun () contribuable n' assiste à la séance alors qu'un membre du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière y assiste.

MOMENT DE RÉFLEXION

22.06.380

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée des conseillers des districts 2 et 6. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

22.06.381

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

3. Adoption du règlement d'emprunt 2022-1485 décrétant un emprunt de 850 000 \$ et une dépense de 850 000 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques dans le secteur du lac du Gros Ruisseau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. Demande au ministère des Transports du Québec pour l'ajout d'une bretelle d'accès sur l'avenue Levasseur.
5. Autorisation de formation en intervention en présence de véhicules à carburant alternatif d'Énergir.

TRAVAUX PUBLICS

6. Autorisation d'octroi de contrat à Bélanger centre jardin.
7. Affaires nouvelles.
8. Période de questions.
9. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

22.06.382

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-1485 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 850 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 850 000 \$ AUX FINS DU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LE SECTEUR DU LAC DU GROS RUISSEAU

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 2022-1485 décrétant un emprunt de 850 000\$ et une dépense de 850 000\$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques dans le secteur du Lac du Gros Ruisseau.

Le règlement d'emprunt no 2022-1485 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 850 000 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques dans le secteur du Lac du Gros Ruisseau. Le coût total des travaux est estimé à 850 000 \$ selon l'estimé préparé par Monsieur Steve Corneau, directeur des finances et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 15 ans.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter du secteur concerné et il devra faire l'objet d'une séance de registre.

Un avis public sera publié dans le journal l'Avantage du 29 juin prochain, afin d'informer les personnes habiles à voter du secteur concerné, de la date, des heures et du lieu où le registre sera accessible aux personnes habiles à voter de ce secteur désirant s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire

Outre les coûts de la préparation du règlement, de la publication de l'avis public prévu par la loi pour l'avis aux personnes habiles à voter et l'avis pour son entrée en vigueur, ainsi que du montant de la taxe qui sera imposée, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

Il n'y a eu aucune modification entre le dépôt et l'adoption du règlement.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22.06.383

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET DE L'ÉLECTRIFICATION POUR L'AJOUT D'UNE BRETTELLE D'ACCÈS SUR L'AVENUE LEVASSEUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite implanter un trottoir sur l'avenue Villeneuve;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de celui-ci ferait en sorte que le rétrécissement de la rue ne permettrait plus la circulation à deux voies;

CONSIDÉRANT QU'il serait nécessaire que l'avenue Villeneuve devienne un sens unique de l'est vers l'ouest;

CONSIDÉRANT QUE l'avenue Villeneuve est la seule voie de circulation qui permet un accès direct entre le boulevard Jacques-Cartier et Gaboury dans la partie nord de la Ville et que sa modification en sens unique nécessite qu'une autre voie soit désignée afin de permettre l'accès aux automobilistes de joindre la rue Jacques-Cartier à partir du boulevard Gaboury;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal dépose une demande au ministère des Transports du Québec et de l'Électrification d'accepter l'ajout d'une bretelle d'accès sur l'avenue Levasseur.

22.06.384

AUTORISATION DE FORMATION EN INTERVENTION EN PRÉSENCE DE VÉHICULES À CARBURANT ALTERNATIF D'ÉNERGIR

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la formation de la compagnie Énergir intitulée « *Intervention en présence de véhicules à carburant alternatif* » qui sera donnée les 10 et 11 septembre prochains aux membres du service incendie, et ce pour un montant total de 9 500\$. Cette formation est éligible au volet 3 du programme d'aide financière pour la formation des pompiers.

TRAVAUX PUBLICS

22.06.385

AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT À BÉLANGER CENTRE JARDIN

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat, suite à un appel d'offres sur invitation, à Bélanger Centre jardin, seule firme ayant soumissionné, pour la conception d'un trottoir sur la rue Thibeault, et ce, au coût de 17 658.03\$ plus les taxes.

22.06.386

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaires nouvelles.

22.06.387

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

22.06.388

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 12 h 05, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé, OMA
Greffière